

COMMUNIQUÉ

Participation municipale au transport scolaire Année scolaire 2021 /2022

Le CCAS de Monéteau participe au financement des cartes de transport des élèves de Monéteau et Sougères-sur-Sinotte empruntant les bus « Léo » pour se rendre à leur établissement scolaire.

Pour les élèves de primaires habitant Sougères-sur-Sinotte et se rendant à l'école à Monéteau, le CCAS prend en charge l'intégralité du montant de la carte de transport.

Pour les collégiens de Monéteau et Sougères-sur Sinotte, se rendant en bus au collège à Auxerre, le CCAS Finance en partie la carte de transport à hauteur de 21 €.

Pour bénéficier de l'aide municipale (sous forme de remboursement), vous devrez d'abord vous acquitter de l'intégralité du montant de la carte de transport auprès de la boutique « Léo » à la Maison des Mobilités, 10 place de l'Hôtel de Ville à Auxerre ou sur la boutique Léo en ligne.

Vous pourrez ensuite adresser votre demande par mail à mairie@moneteau.fr avant le 15 octobre 2021, dernier délai.

Pièces à fournir (à scanner et à insérer en pièce jointe à votre message) : formulaire (téléchargeable sur moneteau.fr ou disponible sur demande en mairie) justificatif de domicile récent, justificatif de paiement de la carte de transport, N° et copie de la carte de transport et un RIB

Le 12/07/2021